



## Quel document demander ?

Par **G.cora**, le **08/04/2020** à **01:54**

Alors je suis de nationalité ivoirienne je suis arrivé sur le sol français lorsque que j'avais 1 an . J'ai obtenu un TIR ou un DCEM par la suite j'ai été placé 4 ans a l' Aide sociale a l'enfant , a la suite de tout ça mon pere n'a jamais renouvelé mes papiers je me retrouve donc sans carte de séjour valable. De plus je suis maintenant majeure depuis 1 an ( j'ai 19 ans ) . Je n'ai sais pas quoi faire puisque vu les litiges avec mon père il ne veut me pas me rendre les documents à me documents pour que j'ai au moins accès a mon numéro. Je ne sais pas quelle démarche engagée aidez moi s'il vous plaît. Quelle documents doije demander par où commencer ?

Par **youris**, le **08/04/2020** à **11:36**

bonjour,

comme vous êtes de nationalité ivoirienne, vous pouvez vous rendre dans un consulat de votre pays dont la mission est d'aider ses ressortissants.

il existe également des dispositions particulières pour un jeune étranger entré mineur sur le territoire français:

*" La carte de séjour vie privée et familiale vous autorise à séjourner en France et à y travailler. Vous n'avez pas à demander d'autorisation de travail.*

*Vous êtes concerné si vous êtes dans une des situations suivantes :*

*Vous êtes entré en France (hors regroupement familial) avant vos 13 ans et y résidez habituellement depuis cet âge avec au moins votre père ou votre mère*

*Vous êtes Tunisien et vous êtes entré en France avant vos 10 ans*

*Vous avez été confié au service de l'[sous certaines conditions](#))*

*Vous êtes né en France et y avez résidé au moins 8 ans de façon continue et suivi, après l'âge de 10 ans, une scolarité minimum de 5 ans dans une école française*

*Vous accompagnez l'un de vos parents titulaire d'une carte de résident longue durée UE d'un*

*autre pays de l'Union européenne*

*Vous devez déposer votre demande de carte à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile (renseignez-vous sur le site internet de la préfecture)."*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations